

ÉCOLE  
NATIONALE  
SUPÉRIEURE  
D'ARCHITECTURE  
DE  
PARIS LA VILLETTE

Conseil d'Administration du 13 SEPTEMBRE 2012  
Compte-rendu

Présents :

Le Président	Bendicht WEBER
Le Directeur de l'ENSAPLV	Guy AMSELLEM
Collège des enseignants	François GUÉNA, Dalil HAMANI, Jim NJOO, Vincent POIRIER, Édouard ROPARS.
Collège des administratifs	Marie-Elisabeth GIRARD, Patrick BOTTIER
Collège des étudiants	Khader BERREKLA
Personnalités extérieures	
Excusés	Francine DEMICHEL (pouvoir donné à Benz WEBER), Christian MUSCHALEK, Gwen ROUVILLOIS (pouvoir donné à Édouard ROPARS), Gwénaél QUERRIEN, André GUILLERME, Thierry PAQUOT (pouvoir donné à Guy Amsellem), Bernard LANDAU (pouvoir donné à Guy Amsellem), Pierre PAULOT (pouvoir donné à Benz WEBER), Benoit FRITEL, Léo PISKOR IGNATOWICZ, Ido DWECK (pouvoir donné à Khader BERREKLA), Thibault LAUGEL, Sarah PEREZ WATERSON.
Invité(e)s	Florence TOUCHANT, Directrice adjointe, Marléna GORGE, Secrétaire générale.

**Ordre des questions traitées en séance :**

- 1 - Approbation des comptes-rendus des Conseils d'Administration du 21 juin et du 19 juillet 2012.
- 2 - Approbation des profils de postes de maitres-assistants associés pour la rentrée 2012/2013.
- 3 - Constitution d'une nouvelle équipe de recherche au sein de l'école.
- 4 - Participation financière demandée par le PRES Paris-Est pour l'inscription de nos doctorants à l'école doctorale VTT.
- 5 - Participation financière aux frais de cours de français pour les étudiants du DPEA et DSA.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE  
PARIS LA VILLETTE

Établissement public à caractère administratif du Ministère de la Culture et de la Communication  
144, avenue de Flandre, 75019 Paris, France  
Tél. + 33 (0)1 44 65 23 00 - Fax + 33 (0)1 44 65 23 01  
[www.paris-lavillette.archi.fr](http://www.paris-lavillette.archi.fr)



Le président ouvre la séance à 14H11.

En questions diverses, le point sur la participation financière aux frais de cours de français pour les étudiants du DPEA et DSA est retiré de l'ordre du jour. Sont ajoutés les points suivants :

- point d'information sur la mise en place des nouvelles instances de l'école ;
- démission de Andréas Christo-Foroux, enseignant ;
- situation des personnels ATOS.

En outre, il est convenu d'inverser l'ordre des points 2 et 3.

### **1 - Approbation des comptes-rendus des Conseils d'Administration des 21 juin et 19 juillet 2012**

Dans le cadre de l'approbation du compte-rendu du CA du 21 juin 2012, Patrick Bottier précise que la démission des membres du CA présents à la CPR a été convenue tout comme la reconduction en l'état de la CPR jusqu'à la création des nouvelles instances.

**Décision :**

**Les comptes-rendus des Conseils d'administration des 21 juin et 19 juillet 2012 sont approuvés à l'unanimité.**

### **2 - Proposition d'une nouvelle équipe de recherche au sein de l'école**

Karen Bowie et Valérie Nègres invitées, présentent le projet de création d'une nouvelle équipe de recherche AHTTEP, « Architecture Histoire Techniques Territoires Patrimoines », qui serait rattachée à l'UMR AUSSER (Architecture Urbanistique Société : Savoirs Enseignement Recherche).

Ce projet répond à des enjeux à la fois institutionnels et scientifiques. Il vise à renforcer l'adossement à la recherche des enseignements de Master et à donner la possibilité d'encadrer des thèses aux enseignants de l'école actuellement rattachés à des laboratoires extérieurs.

François Guéna estime important, pour l'ENSAPLV, de se doter d'un laboratoire de recherche dans le champ "Histoire et Cultures Architecturales" et informe le CA que le conseil du département de la recherche de l'école a approuvé cette création.

Guy Amsellem souligne que le champ histoire, très bien représenté parmi les enseignants chercheurs de l'école, en particulier les HDR, est paradoxalement totalement absent des équipes de recherche dans l'ENSAPLV. La nouvelle équipe, à la coloration « histoire » affirmée, est complémentaire des cinq unités existantes.

Une fois obtenu l'accord du CA, il faudra adresser une demande de reconnaissance au BRAUP (Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère) du ministère de la culture. L'UMR AUSSER pourra alors inscrire cette équipe dans son prochain programme quadriennal et passer une convention d'association avec une école doctorale du PRES HESAM.

Bendicht Weber évoque les deux scénarii possibles pour articuler le paysage de la recherche dans l'école : soit une seule et conséquente équipe de recherche, soit plusieurs équipes liées ouvrant sur la diversité et la complémentarité. Le dernier scénario démontre l'environnement intéressant de l'école, sa diversité, une pluralité d'axes de recherche. De ce type de structure peuvent émerger des projets innovants.

**Décision :**

**Le CA approuve à l'unanimité la demande de reconnaissance de cette nouvelle équipe de recherche AHTTEP (Architecture, Histoire, Techniques, Territoires, Patrimoines) auprès du Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (BRAUP).**

### **3 - Approbation des profils de postes des maîtres assistants associés pour la rentrée 2012/2013**

Il est rappelé que le CA du 19 juillet avait approuvé les 6 recrutements de MAA suivants :

- en TPCAU (poste à plein temps) : Serge Joly;
- en STA (poste à plein temps) : Rémi Hunneau ;
- en ATR (poste à plein temps) : Chimène Deneulin ;
- en ATR (poste à mi-temps) : Pauline Vachon ;
- en VT (poste à plein temps) : Agnès Lapassat ;
- en VT (poste à mi-temps) : Olivier Jeudy.

Par ailleurs, avaient été approuvés, en HCA, les renouvellements des 2 contrats de MAA de Anne Bondon et Elke Mittmann, jusqu'au 31 janvier 2013.

Soit au total, 6 MAA (correspondant à 5 ETP) sur l'année entière, plus 2 MAA (1 ETP) sur le 1<sup>er</sup> semestre.

Sont soumises à l'approbation du CA d'aujourd'hui les décisions suivantes :

a) l'attribution, pour 1 an renouvelable 1 fois (donc 2 ans en tout), d'un ½ poste de MAA en TPCAU à Jean Magerand et à Frédéric Neuman (poste libéré par le départ à la retraite de François Philippe) ;

b) l'attribution, pour 1 an, d'un ½ poste d'ATR à Clément Bagot ;

c) la demande d'affectation à l'ENSAPLV d'Antonella Tufano, actuellement professeur à l'école nationale d'art de Nancy, sur le poste libéré par le départ à la retraite de Claude Goldstein.

Il est important qu'Antonella Tufano, qui représente l'école au Labex CAP, la rejoigne le plus rapidement. Un poste budgétaire se libère. Il apparaît que la solution la plus rapide pour faire venir Antonella Tufano est celle de l'affectation, puisqu'elle est titulaire d'un corps d'enseignants supérieurs géré par le ministère de la culture. La mise en œuvre de la mesure suppose cependant un accord entre les 2 directions de tutelles des établissements concernés (DGCA et DGP) ;

d) les 8 profils de postes suivants, 7 profils de MAA (correspondant à 5 ETP) et 1 CDD :

- un poste à ½ temps en ATR, option scénographie (appel à candidatures infructueux en juillet, profil inchangé) ;
- 2 postes en HCA : 1 temps plein (H. Janniére) et ½ temps ;
- 2 postes en SHS : 1 poste de MAA à temps plein (concours national infructueux sur le poste de prof mis au concours) et 1 CDD en remplacement de Ioana Losa, reçue au concours, mais en congé maternité pendant le 1<sup>er</sup> semestre ;
- 3 postes en STA : 1 temps plein et 2 postes à ½ temps.

#### Décisions :

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les décisions suivantes :**

- renouvellement pour un an du contrat de MAA à mi-temps de Sophie Denissof (TPCAU) ;
- attribution d'un poste de MAA à plein-temps, pour un an renouvelable, à Jean Magerand (TPCAU) ;
- attribution d'un poste de MAA à plein-temps, pour un an renouvelable, à Frédéric Neumann (TPCAU) ;
- attribution d'un poste de MAA à mi-temps, pour un an non renouvelable, à Clément Bagot (ATR) ;
- demande d'affectation à l'ENSAPLV d'Antonella Tufano, professeur à l'école nationale d'art de Nancy, sur le poste libéré par le départ à la retraite de Claude Goldstein.

Par ailleurs, le conseil d'administration approuve à l'unanimité les 8 profils de postes suivants :

- profil de poste n°1, maître-assistant associé à mi-temps, pour 1 an non renouvelable, dans le champ ATR ;
- profil de poste n°2, maître-assistant associé à temps plein, pour 1 an non renouvelable, dans le champ HCA ;
- profil de poste n°3, maître-assistant associé à mi-temps, pour 1 an renouvelable, dans le champ HCA ;
- profil de poste n°4, maître-assistant associé à temps plein, pour 1 an non renouvelable, dans le champ SHS ;
- profil de poste n° 5, CDD à temps plein, pour le premier semestre 2012-2013, dans le champ SHS, en remplacement de Ioana Losa, maître-assistant, en congé maternité ;
- profil de poste n° 6, maître-assistant associé à temps plein, pour 1 an renouvelable, dans le champ STA ;
- profil de poste n° 7, maître-assistant associé, à mi-temps, pour 1 an non renouvelable, dans le champ STA ;
- profil de poste n° 8, maître-assistant associé, à mi-temps, pour 1 an non renouvelable, dans le champ STA.

#### 4 - Participation financière demandée par le PRES Paris-Est pour l'inscription de nos doctorants à l'école doctorale VTT

Guy Amsellem rappelle que deux de nos équipes de recherche (MAACC et le LET) étaient rattachées à l'école doctorale « Ville, Transports et territoires » (VTT) du PRES Paris Est, au moment où l'école a fait le choix de rejoindre le PRES Hesam.

Ce choix de l'école impliquait que l'ensemble de nos équipes rejoignent à terme des ED du PRES Hesam.

Deux ED ont été choisies par nos équipes :

- l'ED de géographie de Paris 1 par AMP, le Gerphau et le LAA ;
- l'ED du CNAM par MAACC et le LET.

Il a été demandé, à l'été 2011, à l'ED VTT de bien vouloir continuer d'accueillir les doctorants de MAACC et du LET, jusqu'à ce que le rattachement de ces 2 équipes de recherche à l'ED du CNAM soit effectif, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 2011/2012.

L'ED VTT a accepté.

La convention d'association de l'ENSAPLV à cette ED étant arrivée à terme le 31 décembre 2011, nous avons donc demandé à VTT de signer un avenant pour finir l'année.

Le PRES Paris Est nous a adressé, le 8 mars 2012, une proposition d'avenant à cette convention fort surprenante : nous y avons constaté qu'y figurait une contribution financière de notre école à hauteur de 30 000 €, sans qu'aucune information préalable, tant sur le principe d'une telle contribution que sur son montant, n'ait jamais été donnée.

Nous n'avons pu qu'interpréter l'addition unilatérale de cette mention comme une fin de non-recevoir et n'avons donc pas répondu à ce courrier.

Nous avons reçu le 21 mai 2012, une nouvelle lettre du président du PRES s'étonnant de l'absence de réponse de notre part, nous rappelant que certains doctorants devaient soutenir leur thèse en 2012 et nous fixant un ultimatum au 30 juin.

Nous avons répondu (lettre du 25 mai) en rappelant que 3 de nos doctorants devaient soutenir leur thèse en 2012 et en demandant qu'une nouvelle proposition nous soit faite.

Enfin, une nouvelle lettre du 19 juin nous a indiqué que le mode de calcul retenu (sans en préciser les termes) conduisait à fixer notre contribution non pas à 30 000€, mais à 16 000€.

Les membres de conseil d'administration expriment leur surprise de voir passer la demande de contribution financière adressée par le PRES Paris Est de 30 000€ à 16 000€, sans la moindre explication. Ils s'accordent pour juger cette somme excessive au regard de l'absence d'éléments permettant d'en justifier le calcul.

Une discussion s'ouvre sur la contre proposition que pourrait formuler l'école.. Est évoquée une somme de 2 000€ par thèse soutenue. Dans la mesure où deux doctorantes des équipes de notre école auront soutenu leur thèse en 2012 - Samia Ben Rajeb (MAACC) en juillet dernier et Elise Macaire (LET) qui la soutiendra cet automne – le conseil d'administration convient de fixer la contribution de l'école à 4 000€.

#### Décision :

**Le CA approuve à l'unanimité la motion suivante :**

« Le conseil d'administration a pris connaissance du montant de la contribution budgétaire demandée par le PRES Paris Est à l'ENSAPLV, en contrepartie du maintien, pour l'année universitaire 2011/2012, de l'inscription de ses doctorants à l'école doctorale Ville, Transports et Territoires.

Il prend note de la diminution, de 30 000€ à 16 000€, de la contribution fixée par le PRES.

Il estime cependant, en l'absence d'éléments de calcul fournis à l'appui de cette demande, que ce montant est excessif au regard des coûts encourus par l'école doctorale pour l'accueil des doctorants de l'ENSAPLV.

Considérant le fait que seules deux thèses seront soutenues cette année par des doctorants de l'ENSAPLV inscrits à l'école doctorale VTT, le conseil d'administration accepte d'allouer au PRES Paris Est une contribution financière de 4 000€ pour solde de tout compte. »

#### 5 – Questions diverses

##### - Point d'information sur les nouvelles instances

Benz Weber indique qu'une réunion avec les enseignants du champ TPCAU a soulevé des interrogations concernant la mise en place des nouvelles instances (Conseil Scientifique et Conseil des Etudes et de la Vie de l'Ecole), le contenu de leurs missions, leur articulation avec le CA et la sous-représentation du champ TPCAU en leur sein.

Ainsi, Edouard Ropars fait part de l'inquiétude du champ TPCAU en raison de sa sous représentation dans les instances de l'école et la sensation d'émergence d'un nouveau « groupe » de chercheurs ex nihilo. Ce qui inquiète, interroge et suscite la curiosité.

James Njoo, quant à lui, souligne la crainte d'une hiérarchie entre le CS et le CEVE. Les professionnels ont leur place dans le CS. Leur présence serait également souhaitable dans le CEVE. Dans la perspective d'améliorer une meilleure visibilité des laboratoires de recherche, plusieurs enseignants du champ TPCAU proposent une journée de présentation et de débats.

Guy Amsellem estime qu'il faut être attentif aux craintes exprimées par le champ TPCAU et qu'il serait souhaitable d'en renforcer la représentation parmi les suppléants du CEVE. Il rappelle, par ailleurs, que ces deux nouvelles instances – CS et CEVE - seront consultatives et que le conseil d'administration restera l'instance décisionnelle de l'école. S'agissant du conseil scientifique, l'intérêt de l'école est que ce conseil éclaire ses choix en matière scientifique. Il est donc important que le conseil soit composé de personnalités qualifiées dans le domaine de la recherche.

A la suite d'un débat les membres du CA émettent deux propositions :

- 1<sup>ère</sup> proposition : augmenter de 2 à 5, le nombre de suppléants issus du champ TPCAU au sein du CEVE ;
- 2<sup>ème</sup> proposition : veiller à nommer au sein du conseil scientifique 2 personnalités extérieures issues du monde professionnel.

Bendicht Weber précise le calendrier de création des nouvelles instances :

- fin septembre : diffusion du deuxième l'appel à candidature pour les instances de l'école ;
- début octobre : désignation des représentants de chaque champs ;
- 12 octobre : désignation des nouvelles instances par le CA.

Le CA devra également valider la Commission de recrutement, nouvelle instance issue de la fusion entre les commissions de vacations et de recrutement. Tous les champs sont concernés par le renouvellement des commissions.

**Décision :**

**Le CA approuve à l'unanimité l'augmentation de 2 à 5 du nombre de suppléants issus du champ TPCAU au sein du Conseil des Études et de la Vie de l'École.**

- Démission de Andréas Christo-Foroux

Patrick Bottier demande au CA de soutenir la démarche d'Andréas Christo-Foroux de contestation des résultats du concours national.

Bendicht Weber revient sur la responsabilité du CA face à un climat de travail difficilement supportable pour tous. L'enjeu majeur est d'amener la tutelle à apporter des solutions sur les concours de titularisation efficaces notamment sur la qualité d'analyse des dossiers et des échanges qui demandent du temps et de la disponibilité. En outre, il insiste sur le respect des profils. En effet, certains recrutements ne sont pas du tout adéquats.

James Njoo apporte son soutien à Andreas Christo-Foroux mais ne souhaite pas singulariser son cas par soucis d'équité vis-à-vis d'autres collègues en situation analogue. Selon lui, il est préférable de généraliser ces questions afin d'éviter de la voir se reproduire. Il souligne qu'une personne vient d'être recrutée pour ce poste et a le droit de bénéficier des meilleures conditions d'accueil.

Édouard Ropars partage l'avis de James Njoo et souligne qu'Andréas Christo-Foroux ne demande pas au CA de prendre position ni de rédiger et encore moins d'envoyer une motion au ministère de tutelle. La prise de position du CA dans ce cas particulier risque de jeter le discrédit sur les recrutements dans l'établissement. Il demande aussi à ce que cette motion n'entraîne pas un déséquilibre au sein de l'établissement.

Vincent Poirier revient sur l'échéance du contrat d'associé de Andréas Christo-Foroux, qui peut expliquer pour partie son courrier. Cette situation met en exergue la précarité présente dans le corps enseignant.

Guy Amsellem estime plus que regrettable qu'Andréas Christo-Foroux n'ait pas été reçu au concours à l'issue de ses 6 ans de contrat d'associés, tant sa compétence d'enseignant et son dévouement à sa mission ont été exemplaires. Sa non titularisation, alors qu'il a été de très nombreuses fois admissible et placé premier sur liste d'attente l'an dernier, pose aussi la question du fonctionnement des concours nationaux, en tout cas dans le champ TPCAU. Les jurys, qui sont renouvelés chaque année, ne se sentent nullement liés par les choix de leurs prédécesseurs et rebattent les cartes, sans que l'intérêt général puisse être pris en compte.

Bendicht Weber précise que la CPR soutient officiellement le cas de cet enseignant. Il estime que le CA ne doit pas singulariser ce cas, mais chercher à être porteur d'un changement afin que de telles situations ne se reproduisent plus.

**Décision :**

**Le CA déplore la situation très difficile dans laquelle est plongé cet enseignant à la suite des résultats du concours national. Il souhaite ouvrir une réflexion sur le mode de recrutement des enseignants afin de permettre aux écoles de mieux maîtriser leur recrutement et d'en renforcer la cohérence avec leur projet pédagogique.**

- Difficultés de fonctionnement des personnels ATOS

Patric Bottier expose la situation des personnels ATOS dans l'école et propose au CA d'adopter une motion pour alerter la tutelle sur la gravité de cette situation.

**Décision :**

**Le CA approuve à l'unanimité la motion suivante :**

**« Le CA exprime sa très forte préoccupation face au nombre emplois d'ATOS vacants à l'ENSAPLV et aux tensions que cette vacance très élevée génère chez les personnels.**

**Il estime que cette situation met en péril le bon fonctionnement de l'école et sa capacité à remplir convenablement ses missions.**

**Il demande que soit communiqué à l'école son plafond d'emplois et que soient publiés sans délai la totalité des postes vacants.**

**Il rappelle enfin son souhait de voir les personnels ATOS des écoles d'architecture bénéficier du même dispositif de sanctuarisation que les enseignants. »**

Dates des prochains CA :

- Jeudi 27 septembre (CA restreint) à 14h00 ;
- Vendredi 12 octobre à 9h00.

Le Président du CA lève la séance à 17h32.



Bendicht Weber  
Président du Conseil d'administration